

Attestation de résidence en foyer

A remplir par le gestionnaire de l'établissement.

Nom et adresse de l'établissement :

AMLI Délégation Grand Paris

Résidence "DIORAMA"

N° de téléphone :

16 avenue des Frères Lumière

N° de fax :

94360 BRY-SUR-MARNE

N° SIRET : 775 618 929 00 308

Adresse mél : amli.diorama@atigae.fr

Nature
de l'établissement

- ☐ foyer de jeunes travailleurs ☐ foyer de travailleurs migrants ☒ résidence sociale
☐ maison de retraite ☐ centre d'hébergement pour handicapés ☐ centre de soins longue durée
☐ EHPAD ☐ Autre résidence (préciser) :
☐ résidence universitaire non Crous ☐ résidence universitaire Crous, dans ce cas s'agit-il :
☐ d'une chambre ☐ d'une chambre réhabilitée ☐ d'un studio créé après réhabilitation

Je soussigné(e) M./Mme Delphine DUPAS (représentant de l'établissement)

certifie que le demandeur (nom et prénom) : PALMO choney

est présent dans mon établissement depuis le 16 09 2025

et supporte une dépense de logement depuis le 16 09 2025

Surface du logement (en mètres carrés) : 19 m² Nombre de personnes résidant dans ce logement 1

■ S'il s'agit d'un foyer non conventionné : montant de la redevance pour un mois complet €

■ S'il s'agit d'un foyer conventionné (hors résidences universitaires) :

N° de la convention 9/44/95-2018/99864/3/3049

Signée ou renouvelée le 24 05 2018 Equivalence de loyer et de charges locatives 435,60 €

Premier mois de redevance complète

Pour les foyers de jeunes travailleurs et les résidences sociales conventionnées : ☒ neuf ou avec travaux ☐ sans travaux

■ S'il s'agit d'un foyer conventionné ou d'une résidence universitaire Crous

• code bailleur 157H12

• code agence

• code programme

• code locataire

■ Dans les autres cas, souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois) ☒ oui ☐ non (Si oui n'oubliez pas de remplir la demande de versement direct)

Je m'engage à signaler à la Caf ou à la MSA tout départ définitif et toute inoccupation dépassant 4 mois

A Bry/Marne le 16 09 2025

Signature et cachet
(nom et qualité du signataire)

AMLI Délégation Grand Paris
Résidence "DIORAMA"
16 avenue des Frères Lumière
94360 BRY-SUR-MARNE

Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 583-3, L. 831-7 du code de la Sécurité sociale et L. 351-12 du code de la Construction et de l'habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités). La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Demande de versement direct de l'aide au bailleur ou au gestionnaire

S'il le souhaite, l'allocation de logement peut être versée directement au propriétaire-bailleur ou au gestionnaire. Dans ce cas elle est déduite du montant du loyer ou de la redevance.

! Pour faire cette demande, le logement (hors foyer) doit répondre aux caractéristiques de la décence (décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

Le bailleur ou le gestionnaire désigné ci-dessous demande que les paiements de l'aide au logement de son locataire ou du résident lui soient versés directement (Joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne).

A Bry/Marne le 16 09 2025

Signature - cachet

(du bailleur ou famille d'accueil ou gestionnaire de l'établissement)

AMLI Délégation Grand Paris
Résidence "DIORAMA"
16 avenue des Frères Lumière
94360 BRY-SUR-MARNE

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 16 janvier 2025 CHONEY PALMO

